

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol  
de la commune de Clichy-sous-Bois**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	Façades et toitures du château (actuellement mairie) Façades et toitures de l'Orangerie (actuellement salle des fêtes)	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 22/10/1972 Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 22/10/1972	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
AC 2	Protection des sites et monuments naturels	Art: L. 341-1 à L.341- 22 du Code de l'Environnement	Chapelle Notre Dame des Ange et ses abords Mairie et son parc	30/03/1942 site inscrit 26/10/1967 site inscrit	Interdiction de détruire ou de modifier dans leur état ou leur aspect les terrains concernés, sauf autorisation ministérielle	Ministère de l'Environnement
A5	Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau potable	Art. 9 du règlement sanitaire de la Seine Saint-Denis du 24/12/80 circulaire du 15/03/62	Voir plan	Décret impérial du 04/03/1862	Zone de protection de 40 m de part et d'autre de l'Aqueduc	S.A.G.E.P Centre de Production de Provins 7 rue Notre Dame 77160 PROVINS
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution du gaz	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Electricité de France

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol  
de la commune de Clichy-sous-Bois**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	Voir plan		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986 article L.312-3 du code du sport	Voir plan		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Art. L 151.1 à L.151.6 du Code Forestier (Articles abrogés par Décret du 20/06/2003)	Forêt de Bondy	26/09/1969		Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
PM1	Plan de prévention des risques naturels	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 21/03/86 Arrêté Préfectoral du 18/04/95	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radio électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de la réception exploités par l'Etat	Art L.54 à L 56 et R.26 à R 42 du Code des Postes et Télécommunications	Voir plan	Paris Nord - Coubron décret du 15/02/1991	Limitation des hauteurs de construction (inscrites au plan) Altitudes comprises entre 115 et 148m N.G.F	Service spéciale des Bases Aériennes (I.F.)
	Servitudes de maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 26/11/2015	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie